

AUDIENCE DES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL DE SACLAY 7 juin 2018



Déclaration des délégués du personnel de la CGT sur l'enquête en cours sur le plan de transport du CEA Saclay (audience du 7 juin 2018)

« Dans le cadre de « l'étude de l'évolution à moyen terme du plan de transport collectif » la direction du CEA Saclay incite actuellement les salariés à répondre à une enquête en ligne et « à indiquer, entre deux scénarios (...) lequel correspond le mieux à vos attentes ». Chacun de ces scénarios constitue une régression sévère par rapport au plan de transport existant qui est lui-même dégradé au regard de ce qui existait il y a quelques années.

La CGT considère qu'interroger les salariés uniquement sur ces deux scénarios, en leur demandant implicitement de choisir entre deux dégradations des transports collectifs du CEA, est une manœuvre à la limite de la malhonnêteté intellectuelle visant à laisser penser qu'un des scénarios est plébiscité par les salariés.

Le maintien du plan de transport actuel ou la mise en place d'un plan plus ambitieux sont pourtant d'autres options qu'il faut étudier et sur lesquelles les salariés doivent pouvoir s'exprimer. En effet, à l'heure où les conditions de circulation ne cessent de se dégrader sur le plateau avec l'arrivée massive de nouvelles entreprises et institutions, l'existence de transports CEA efficaces est très importante non seulement pour les salariés CEA, mais aussi pour ceux des entreprises extérieures ainsi que pour les jeunes (stagiaires, doctorants, etc..). »

Plan transport : un choix impossible

Nous avons interpellé la direction sur l'enquête en cours sur les transports collectifs du CEA Saclay (voir notre déclaration ci-dessus). Cette enquête nous semble malhonnête car elle ne laisse le choix qu'entre deux dégradations du plan transport du CEA. La direction nous a benoitement répondu qu'elle avait été mal comprise, qu'ils avaient hésité à lancer cette enquête et que les résultats ne seraient qu'un élément de réflexion parmi d'autres. À voir ! La direction a par ailleurs indiqué que le plan transport actuel serait maintenu jusqu'à la fin des travaux du Christ de Saclay en 2021 au plus tôt.



Démision pour rapprochement de conjoint



Un salarié qui démissionne du CEA afin de suivre son conjoint qui change de lieu de résidence pour exercer un nouvel emploi peut prétendre aux allocations chômage, conformément aux règles de l'UNEDIC. Concrètement, le salarié concerné est invité à prendre contact avec SRHS afin que sa situation soit clairement mentionnée sur l'attestation employeur qui lui sera remise par le CEA.

Parking à Nano-Innov



Les 22 et 23 mai derniers avaient lieu les DigiHall days à Nano-Innov, sorte de journées portes ouvertes à l'intention des industriels. À l'entrée, nombre de collègues se sont vu refuser l'accès au parking, par manque de place. La direction nous a relayé une réponse du LIST selon laquelle toutes les personnes munies d'un badge avaient accès au parking.

Nous avons rappelé à la direction que le stationnement à Nano-Innov est un problème récurrent, où même en temps normal il n'y a pas de place pour tout le monde.

La réponse du LIST nous paraît à ce titre bien désinvolte, n'assumant même pas le fait qu'il y ait un problème.

Avenir du Service de Santé de Saclay ?

Le Service de Santé au Travail est toujours en souffrance. Il ne reste plus qu'un seul médecin à temps plein + 1 médecin détaché du conseil médical + 1 médecin de Marcoule venant une semaine par mois.

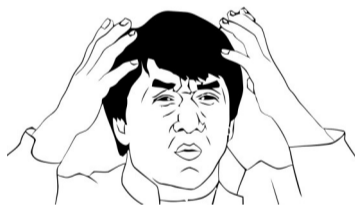
Suite à son appel à candidature, la direction a reçu 10 candidatures sur 4 postes à pourvoir. Elle se fait aider par un cabinet de recrutement pour finaliser les embauches.

2 infirmières ont quitté le service et une troisième infirmière vient de démissionner, mais la direction se veut rassurante car elle a procédé à 2 recrutements et 2 autres sont en cours.

Les DP CGT restent vigilants sur la situation du service de santé au travail car la sécurité et la santé des salariés en dépend.



Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ?



La procédure à suivre pour déposer une offre de stage sur le site du CEA est désormais alignée sur l'ensemble des procédures de recrutement : envoi de l'offre à son n+1 qui doit la déposer sur POEM, puis recevra lui-même les candidatures qu'il sera chargé de transmettre au salarié qui souhaite recruter un stagiaire. Jusque-là, l'envoi de la candidature à « stages@cea.fr » était suffisant... et bien plus simple.

Interpelés sur cette question, les représentants de la direction ont reconnu que cette nouvelle procédure semblait bien compliquée pour un stage... et ont affirmé qu'ils allaient la reconsidérer. A suivre donc...

**PROCHAINE AUDIENCE DP
JEUDI 5 JUILLET**

*N'hésitez pas à contacter vos délégués
du personnel CGT !*

Questions à adresser à l'adresse
courriel des élus ou à :
cgt.saclay@cea.fr